



Départ organisé à destination de la Suisse : DÉCLARATION DE CONSENTEMENT

Chaque personne occupant un siège dans l'avion devra signer le formulaire suivant avant le départ (à l'aéroport).

Seules les personnes ayant remis au préalable cette déclaration de consentement à la représentation concernée peuvent bénéficier d'un départ organisé.

- Il n'existe aucun droit à un départ organisé par la Confédération suisse.
- Conformément à l'art. 42 de la loi sur les Suisses de l'étranger¹, la Confédération fournit un soutien **subsidaire**.
- Je me trouve dans une **situation de détresse** sans possibilité de retourner par mes propres moyens dans le pays où j'ai mon domicile officiel et déclaré.
- J'ai fait tout ce qui était en mon pouvoir pour organiser un retour de mon propre chef et par mes propres moyens.
- Je me suis renseigné/e sur toutes les possibilités de retour envisageables et je certifie ne pas avoir trouvé de solution.
- Je me suis annoncé/ à la représentation suisse compétente sur place et lui ai communiqué mes coordonnées.
- J'ai discuté avec la représentation suisse sur place des possibilités de départ, de poursuite de voyage et de retour envisageables. (Si je ne suis pas domicilié/e en Suisse : j'ai également pris contact avec la représentation sur place de mon pays de résidence et discuté avec elle de ma situation.)
- J'organise moi-même mon transfert jusqu'à l'aéroport, tant que c'est possible.
- Je finance moi-même mon transfert jusqu'à l'aéroport.
- Je prends acte que les restrictions susceptibles d'être imposées par la compagnie aérienne concernant la quantité et le poids des bagages peuvent aller au-delà de celles qui sont d'ordinaire en vigueur. La Confédération n'a aucune influence sur cette question.
- J'ai pris bonne note des recommandations et des règles de conduite émises par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) dans le contexte du nouveau coronavirus.
- Je confirme par la présente qu'aucun test coronavirus positif n'est disponible pour ma personne et que je ne présente aucun symptôme coronavirus selon l'OFSP (toux, mal de gorge, essoufflement, fièvre et sensation de fièvre, douleurs musculaires).
- Je prends acte que la compagnie aérienne peut librement décider de me retirer de la liste des passagers, par exemple si elle a des raisons de supposer qu'un risque sanitaire existe. La Confédération n'a aucune influence sur cette question.
- Je comprends que le DFAE me facturera ensuite des coûts pour le départ organisé, conformément à l'ordonnance sur les émoluments du DFAE².

Je déclare et confirme, par ma signature, avoir lu, compris et accepté les présentes explications.

Prénom/Nom	Lieu/date	Signature (dans le cas d'un enfant : signature de la personne habilitée)

¹ Loi fédérale du 26 septembre 2014 sur les personnes et les institutions suisses à l'étranger (LSEtr ; RS 195.1)

² Ordonnance du 7 octobre 2015 sur les émoluments du Département fédéral des affaires étrangères (OEol-DFAE ; RS 191.11)